

**Compte rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club Optimiste
de Sainte-Sophie**

le 14 décembre 2006

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Sainte-Foy (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	3
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 12 OCTOBRE 2006 ..	3
4	RAPPORT D'ACTIVITÉS	3
4.1	Suivi des actions sur les odeurs.....	3
4.2	Registre des plaintes	8
5	ÉTAT D'AVANCEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX.....	9
6	DÉMARCHES AUPRÈS DU MDDEP.....	11
7	RENCONTRE AVEC LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE.....	11
8	BILAN 2004 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC	13
9	PRIORITÉS 2007.....	14
10	DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE.....	14

Annexes :

1. Présences à la rencontre
2. Ordre du jour
3. Compte rendu de la rencontre du 12 octobre 2006
4. Lettre de M. Berthiaume à M. Marcotte du MDDEP sur la réglementation relative aux odeurs
5. Registre des plaintes
6. Rencontre avec le Service canadien de la Faune sur la problématique des goélands (PowerPoint)
7. Permis d'effarouchement accordés à WM dans les autres provinces
8. Bilan québécois de la gestion des matières résiduelles – 2004 (PowerPoint)

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. André Delisle, président de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la rencontre. Il souhaite la bienvenue aux participants.

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques de Waste Management (WM), remercie les gens de s'être déplacés à cette rencontre et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité. Il avise ces derniers que certains dossiers cheminent depuis plusieurs rencontres et les invite à revenir en tout temps sur les questions qui nécessitent plus d'explication.

M. Delisle invite les membres du Comité et les autres participants à se présenter. La liste des présences et l'ordre du jour figurent aux Annexes 1 et 2.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Étant donné la présence des représentants de Gaz Métro, il est convenu de traiter en premier le rapport d'activités, plus précisément le point sur les travaux de réduction des odeurs.

Les participants acceptent l'ordre du jour modifié, en laissant ouvert le point varia.

3 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 12 OCTOBRE 2006

Les participants acceptent le compte rendu de la réunion du Comité de vigilance tenue le 12 octobre 2006, tel que présenté.

4 RAPPORT D'ACTIVITÉS

4.1 Suivi des actions sur les odeurs

M. Delisle évoque que les membres du Comité avaient souhaité rencontrer de nouveau les représentants de Gaz Métro. M. Brien explique le contexte et présente les représentants de Gaz Métro, MM. Pierre-André Blais, directeur du groupe de la transmission et compression de gaz, et Serge Pozzo di Borgo, membre du même groupe.

M. Pierre-André Blais résume les démarches entreprises par Gaz Métro pour enrayer les odeurs qui se dégagent dans l'environnement en provenance de ses installations. Il rappelle que les odeurs proviennent de la concentration des biogaz dans les vapeurs

qui se dégagent de la bouilloire installée dans le poste de compression. Il précise qu'il y a une plus forte concentration de gaz dans un site d'enfouissement que dans un gisement de gaz naturel. De plus, comme Cascades est loin du site d'enfouissement, GM a dû installer un conduit de 13 km. Un conduit de cette longueur doit être construit en acier et nécessite une pression forte et constante ainsi que des quantités importantes de biogaz. Une bouilloire a donc été installée dans la salle de compression pour obtenir un gaz sec de haute densité. Ce sont les vapeurs qui se dégagent de ce système qui causent les odeurs. La seule solution éprouvée consiste à brûler les vapeurs.

Dès le début des opérations, un premier brûleur a été installé. Celui-ci s'est avéré inadéquat et a dû être remplacé. Quelques temps après l'installation d'un second brûleur et à la suite d'une augmentation du volume de biogaz envoyé chez Cascades, certains problèmes ont été identifiés : les cendres obstruaient les filtres, l'entretien était difficile et le nouveau brûleur ne pouvait traiter l'augmentation de volume de biogaz. GM a donc décidé de construire un troisième brûleur capable d'accueillir une augmentation de volume, et muni de filtres qui s'entretiennent mieux. Le design est refait par un expert spécialisé dans le domaine. Ce troisième système sera mis en place pour le 15 mars 2007.

Entre-temps, certaines actions sont entreprises, comme l'entretien plus fréquent et l'ajout de filtres.

Questions et commentaires :

<i>Le nouveau brûleur sera-t-il installé au même endroit?</i>	Oui, au poste de compression. Il faut placer le brûleur près du poste pour ne pas laisser échapper plus d'odeurs.
<i>Entre-temps, quelles actions sont entreprises pour diminuer les odeurs?</i>	En plus de changements mineurs (ajout de filtres), GM procède à des entretiens plus fréquents des résidus qui s'entassent dans les filtres.
<i>Quelles mesures seront mises en place pour assurer l'efficacité du nouveau système?</i>	GM reconnaît que l'entretien demeure la clé du succès. GM intensifiera la procédure pour le nouvel équipement.
<i>Après le 15 mars, GM fera-t-il une présentation pour expliquer les composantes et le fonctionnement du nouveau brûleur?</i>	GM invite le Comité à une visite du brûleur dès son installation. Le Comité accepte l'invitation, la visite pourra se tenir à 18 h 30, et précédera la prochaine rencontre prévue pour mars 2007. Une autre visite sera organisée quelques mois après le début des opérations du nouveau brûleur, au début de l'été prochain.

<p><i>S'agit-il d'une nouvelle technologie? Sera-t-elle testée?</i></p>	<p>Le brûlage des vapeurs fait appel à une technologie connue. Pour construire le brûleur de vapeur du poste de compression du site de Sainte-Sophie, GM doit adapter la technologie en fonction d'une application unique et suivre un design spécifique. GM a demandé à un expert de concevoir un modèle adapté aux paramètres du site d'enfouissement de Sainte-Sophie et de produire un devis plus élaboré. Le fabricant du 3^e système est une entreprise reconnue dans le domaine et GM se fie sur son expérience pour installer le procédé. Le tout sera vérifié par un ingénieur indépendant.</p>
<p><i>Est-ce que cette nouvelle formule sera encore un prototype à l'essai?</i></p>	<p>GM espère que l'expérience acquise depuis le début permettra d'éviter cette situation d'essais/erreurs.</p>
<p><i>Si le prochain brûleur n'a jamais été éprouvé ailleurs, quelles sont les garanties qu'il soit adéquat et efficace?</i></p>	<p>GM répète que le processus de brûlage des vapeurs n'est pas mis en cause, il s'agit plutôt d'adapter la technologie aux conditions spécifiques à Sainte-Sophie. Il ne s'agit pas de nouvelles composantes, qui elles ont été éprouvées, mais d'un assemblage spécial compte tenu de son application unique dans un site d'enfouissement.</p> <p>GM va réévaluer le modèle en fonction des débits nouveaux, de la grosseur des cheminées, des modifications à la chambre de combustion. Il faut aussi tenir compte que les conduits qui acheminent les biogaz vers Cascades sont d'une longueur de 13 km : il faut donc assurer une pression importante et assurer continuellement un fort débit, ce qui n'est pas le cas ailleurs.</p> <p>GM croit avoir en main tous les ingrédients qui conduisent à la réussite.</p>
<p><i>On a suggéré à la dernière rencontre de faire une recherche de documentation sur le sujet, pour connaître les expériences similaires. Pourquoi ne pas essayer une formule qui existe et qui fonctionne bien</i></p>	<p>Le représentant de GM réitère que le brûlage de biogaz est une activité connue, et que les composantes mécaniques sont connues. Cependant, il faut choisir les pièces et en faire un assemblage particulier. Chaque pièce doit être choisie selon des conditions précises.</p>

<i>ailleurs?</i>	Il faut comprendre qu'il ne s'agit pas d'un système qu'on achète dans un bloc. Pour Sainte-Sophie, on va doubler le volume pour accepter le biogaz, on va installer une chambre de combustion plus facile à entretenir, plus accessible. Le représentant affirme que ces conditions ne se retrouvent pas ailleurs.
<i>Quel est le taux de gaz brûlé par rapport à ce qui va à Cascades?</i>	M. Brien explique que le pourcentage est très faible, négligeable. On brûle moins d'un mètre cube par heure, le débit moyen du gaz transporté vers Cascades est de 7000 m ³ /h.
<i>On comprend que le problème provient du fait que le brûleur s'encrasse, doit-on comprendre que GM va grossir le brûleur pour faciliter l'entretien et éviter l'engorgement?</i>	Le représentant de GM confirme l'information, en ajoutant qu'il y aura d'autres modifications mineures, dont le déplacement du brûleur dans le système.
<i>GM a-t-il envisagé d'autres technologies?</i>	Le représentant de GM maintient qu'une série de solutions sont envisagées pendant la conception. Si le concepteur propose une nouvelle technologie, elle devra avoir fait ses preuves. Tout indique que la proposition la plus appropriée sera l'installation d'un nouveau brûleur reconçu.
<i>Sainte-Sophie constitue-t-il le seul endroit où Gaz Metro traite des biogaz provenant d'un site d'enfouissement?</i> <i>Quelles sont les particularités attribuables à Sainte-Sophie?</i>	Oui. Le représentant ajoute que le site de Sainte-Sophie présente quelques particularités qui ne se retrouvent pas ailleurs. Par exemple, l'installation d'une conduite de 13 km qui accepte une forte pression constante, nécessite de construire un conduit en acier et d'assécher le biogaz afin d'éviter la corrosion. Ce système n'est pas nécessaire dans les autres sites d'enfouissements ou les autres projets de production de gaz.

M. Dussault remercie les représentants de Gaz Métro. Il rappelle que le problème des odeurs devient un irritant important relaté par le Comité de vigilance. Dans ce sens, le Comité espère que la situation sera améliorée sous peu et souhaite que la visite prévue en mars puisse répondre à leurs attentes.

Pour terminer ce point à l'ordre du jour, M. Dussault invite M. Berthiaume à expliquer les démarches entreprises par le Comité de vigilance auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. Berthiaume fait la lecture d'une lettre envoyée à M. Marcotte, invitant le MDDEP à rencontrer le Comité de vigilance pour expliquer la réglementation concernant les odeurs. M. Berthiaume n'a reçu aucune réponse et entreprendra une relance pour la prochaine rencontre. La lettre de M. Berthiaume figure à l'Annexe 4.

ACTIONS DE SUIVI :

Demander à Gaz Métro d'organiser une visite des nouveaux équipements installés pour réduire les odeurs;

Autres commentaires et questions :

<p><i>WM procède-t-il actuellement à un contrôle de la qualité de l'air sur le site et autour?</i></p>	<p>M. Lacombe explique le programme de suivi de la qualité de l'air, lequel est requis dans le décret qui a autorisé l'agrandissement du site de Sainte-Sophie. À cet égard, des échantillons sont pris sur une base mensuelle et dans quatre endroits stratégiques. Les résultats sont transmis à un laboratoire indépendant situé à Calgary, et au MDDEP. Cette procédure a été utilisée sans faille depuis un an. WM a demandé au MDDEP de lui faire connaître les conclusions des relevés.</p>
	<p>M. Brien ajoute que pendant l'étude des impacts du projet, une modélisation des conditions et de la qualité de l'air a été faite, et tout semblait conforme aux normes actuelles. Le MDDEP a imposé une mesure mensuelle de plusieurs paramètres, ce qui n'a jamais été fait au Québec. Devant le peu de connaissances scientifiques dans ce domaine, WM s'est mis à la disposition du MDDEP et a demandé par écrit de connaître les conclusions des analyses. Cette exigence coûte à WM 300 000 \$ annuellement.</p> <p>M. Brien ajoute que s'il y avait urgence, on l'aurait su.</p>

<p><i>Un participant suggère de demander au MDDEP d'expliquer cette nouvelle procédure, advenant sa présence à la prochaine rencontre.</i></p>	
--	--

ACTION DE SUIVI :

Faire un suivi auprès du MDDEP pour recevoir un de ses représentants qui pourra expliquer plus en détails le programme d'échantillonnage de la qualité de l'air lors de la prochaine rencontre du Comité de vigilance.

4.2 Registre des plaintes

M. Brien remet aux participants le « Registre des plaintes » en date du jour (Annexe 5). Il en donne l'explication. Il en profite pour indiquer que la principale cause des plaintes d'odeurs a trait aux activités de GM. WM reconnaît les efforts faits par GM, mais confirme les démarches entreprises pour les inviter à agir avec diligence. Il est important de trouver une solution permanente afin d'assurer la quiétude des voisins et la sauvegarde des emplois chez Cascades.

Questions et commentaires :

<p><i>Un participant remarque que des ornières se sont formées dernièrement sur la 2^e rue près de la rue Val des Lacs. Il demande si cette situation n'est pas la conséquence de la surcharge de camions, et demande quels sont les recours pour faire réparer la chaussée.</i></p>	<p>M. Brien affirme que les camionneurs embauchés par WM ont reçu des directives très claires, dont l'obligation de respecter la charge permise par la loi. D'ailleurs, le non-respect de ces directives peut entraîner le congédiement.</p>
<p><i>Le président du Comité de vigilance indique qu'il a envoyé une lettre à la ville de Sainte-Sophie, qui n'a pas donné suite à ce jour. Il suggère que WM fasse un rappel.</i></p>	

5 ÉTAT D'AVANCEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX

M. Lacombe fait le point sur la problématique liée au système de traitement des eaux. Il rappelle d'abord qu'en 2005, WM a construit un système de traitement biologique des eaux de lixiviation provenant du site d'enfouissement en vue de leur rejet dans le ruisseau aux Castors. Ce système comprend un réacteur biologique séquentiel, dans un réservoir de béton d'une capacité de rétention de 5000 à 6000 m³. Avant de procéder aux opérations en 2006, des fuites ont été découvertes dans le bassin. Les fuites ont été colmatées et WM a demandé une expertise externe pour comprendre le problème.

M. Lacombe résume les conclusions de la firme indépendante qui a noté une erreur de design et non de construction. À la suite de ces conclusions, WM a entamé en septembre 2006 les travaux d'installation d'une nouvelle membrane dans le réservoir; travaux qui seront terminés d'ici la fin de l'année 2006. WM procédera dès lors à des tests d'étanchéité et croit être en mesure d'entreprendre le traitement dès le printemps prochain.

Questions et commentaires :

<i>Le lixiviat rejeté au ruisseau a-t-il une haute teneur en phosphore? Le bioréacteur peut-il réduire les Ph?</i>	Le Ph n'est pas un paramètre dont la vérification est exigée par le ministère. WM vérifie la teneur de Ph à l'occasion, l'expérience indique qu'il s'agit plutôt d'une faiblesse et qu'on doit ajouter de l'acide phosphorique pour équilibrer l'eau.
<i>Que veut dire « erreur de design »? Y a-t-il des trous, le lixiviat s'est-il propagé dans l'environnement?</i>	Il s'agit d'une « erreur de conception » du réservoir de béton. Après la construction en 2005, on a rempli le réservoir d'eau claire pour faire des tests, et non de lixiviat. Durant l'hiver, la forte pression de l'eau claire a occasionné des fissures sur la paroi, ce qui a provoqué des écoulements. WM a demandé à un ingénieur de structure de vérifier la procédure utilisée. Ce dernier a d'abord conclu que la construction avait été faite selon les plans et devis initiaux. Cependant, il a identifié une mauvaise conception de la structure. La structure d'acier installée ne pouvait pas retenir adéquatement le volume d'eau amené dans le réservoir. Il a alors proposé un nouveau design pour renforcer les structures par l'ajout de barres transversales pour éviter les stress sur les murs, qui peuvent causer des fissures.

	<p>M. Brien précise qu'on a d'abord pensé que le béton avait séché trop rapidement et produit les fissures. L'ingénieur a écarté cette hypothèse en remarquant que les murs cherchaient à aller vers l'extérieur, en cassant les membranes de béton. Il a alors conclu que ce sont des problèmes de conception de l'armature et non du ciment.</p>
	<p>M. Brien ajoute qu'en plus de la pose des barres transversales, la dalle de fond a été doublée, une membrane a été soufflée sur tout le réservoir. Des puits ont été forés et des appareils de surveillance ont été installés près des fissures colmatées.</p> <p>Ce sont des travaux de 800 000 \$, assumés par WM.</p>
<p><i>Les fissures se sont-elles produites hors terre?</i></p>	<p>Le réservoir actuel prend la forme d'un carré de 8 m de profond. La moitié du bassin a été construite hors terre, mais les fissures se sont produites dans les deux parties.</p>
<p><i>Quelle est la durée de vie d'un tel réservoir?</i></p>	<p>Normalement un réservoir en béton peut durer 40 ans.</p>
<p><i>Advenant que le bassin soit plein de lixiviat, y a-t-il encore des risques de fissures? Quelles sont les solutions de rechange, outre le transport par camion?</i></p>	<p>MM. Lacombe et Brien expliquent le processus décisionnel pour corriger la situation. WM a d'abord envisagé de reconstruire le réservoir et a rencontré plusieurs experts en la matière; les travaux de correction ont été priorités. Il faut comprendre que le réservoir a été construit en fonction d'une sécurité maximale : le réservoir a été surdimensionné et les matériaux utilisés ont été choisis en fonction de leur sécurité et non de leurs coûts.</p> <p>Après les correctifs, on maintient que les risques de bris de la structure sont maintenant minimes.</p> <p>Par ailleurs, un suivi très strict sera effectué avec des tests réguliers.</p>

6 DÉMARCHES AUPRÈS DU MDDEP

M. Delisle indique qu'il a été question de ce point au début de la réunion. M. Dussault ajoute qu'il fera un rappel auprès du MDDEP en les invitant pour la prochaine rencontre.

ACTION DE SUIVI :

Inviter le MDDEP pour la prochaine rencontre.

7 RENCONTRE AVEC LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

M. Brien informe le Comité de vigilance de la rencontre tenue avec le Service canadien de la faune (SCF) à Québec le 10 novembre 2006, à laquelle participait le président, M. Yvon Berthiaume. Cette rencontre concernait la problématique des goélands sur le site d'enfouissement de Sainte-Sophie, le Service canadien de la faune étant l'instance gouvernementale responsable des espèces protégées dont les goélands font partie.

M. Brien note d'emblée que la mobilisation du Comité de vigilance sur le sujet et l'appui obtenu à l'extérieur ont été les facteurs dominants pour obtenir du SCF une ouverture dans la recherche d'une solution. Il tient à féliciter le président et les autres participants.

Le SCF a présenté à la réunion du 10 novembre une proposition d'un protocole d'entente, par lequel il s'engageait à agir avec WM dans un plan régional autorisant l'effarouchement par l'abattage sélectif de goélands sur le site d'enfouissement, dans un plan régional d'analyse de risque et de conservation de cette espèce protégée. Les actions proposées sont présentées sur un document *PowerPoint*. La présentation figure à l'Annexe 6.

Questions et commentaires :

<i>Au Québec, y a-t-il des permis d'abattage qui ont été délivrés?</i>	Non pas au Québec, mais WM a des permis en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Ces permis ont été présentés au SCF à la rencontre du 10 novembre.
	Le SCF a indiqué qu'aucun autre permis ne sera délivré au Québec avant que le projet de Sainte-Sophie ne soit complété.
<i>Pouvons-nous obtenir copie des permis obtenus par WM dans les autres provinces?</i>	Les représentants du SCF connaissent l'existence de ces permis, M. Brousseau l'a d'ailleurs mentionné lors de sa présence devant le Comité

	de vigilance en 2005.
<i>La période pour laquelle on permet un abattage sélectif semble insuffisante.</i>	WM négocie avec la SCF pour allonger cette période. Le SCF propose du 2 mai au 15 juillet. On voit beaucoup d'oiseaux au printemps et en automne, du mois de mars au mois de novembre.
<i>Les goélands migrent-ils?</i>	Oui, mais tant que les plans d'eau ne sont pas gelés, on en retrouve. Il n'y en a presque plus en décembre.
<i>Combien de goélands WM peut-il abattre dans les autres provinces?</i>	Entre 16 et 20. Le but n'est pas de les exterminer, mais de les éloigner par la peur. D'autres mesures que l'abattage sont aussi envisagées, comme l'utilisation d'un chien.
<i>Le SCF ne semble pas reconnaître les efforts faits avec Tecsalt. On suggère d'envoyer de nouveau le rapport de Tecsalt au SCF.</i>	Tecsalt a fait un constat dans un temps donné, selon un protocole d'effarouchement restreint pour en tirer des conclusions transférables. Le SCF a obtenu copie du rapport.
<i>Dans la modification, pourquoi ne proposerez pas l'effarouchement à longueur d'année?</i>	Nous devons profiter de l'ouverture du SCF, et proposer des actions qu'ils peuvent accepter.
<i>La Ville de Saint-Hyppolite observe les goélands d'août à octobre. Une lettre sera envoyée au Comité en ce sens afin d'appuyer la demande d'allongement du protocole.</i>	
<i>Il semble que la population de goélands s'agrandit.</i>	Au Québec, on observe que les oiseaux migrateurs se dispersent plus en général. On estime cependant que leur nombre est assez stable chaque année, soit environ 125 000 couples de goélands. Il faut savoir que les oiseaux se déplacent pour trouver leur nourriture et que les effarouchements sont des sources de dispersion.
<i>Un participant suggère que des analyses d'eau dans les lacs voisins soient faites parallèlement aux effarouchements pour documenter une atteinte possible des goélands à l'environnement.</i>	Le MDDEP maintient que la principale conséquence de la présence des goélands est l'accumulation de coliformes. Ce qui n'est pas un problème environnemental.
<i>Les participants constatent que l'été a</i>	

<i>été pluvieux cette année, d'où la présence accrue des goélands.</i>	
<i>Est-ce que la proposition de WM d'abattre 21 goélands par semaine est suffisante?</i>	Oui, puisque d'autres moyens seront utilisés pour accompagner l'abattage sélectif.
<i>Y a-t-il un lien entre les goélands près du site d'enfouissement de Lachute et ceux de Sainte-Sophie?</i>	Les études nous démontrent que les goélands de Sainte-Sophie empruntent un corridor qui provient du fleuve Saint-Laurent et non de Lachute.
<i>Avez-vous l'intention d'installer des « effaroucheurs » mécaniques?</i>	Oui. Il faut combiner plusieurs méthodes pour être efficaces.
<i>Est-ce possible d'avoir des copies des permis de WM dans les autres provinces?</i>	Les copies seront versées au présent compte-rendu à l'Annexe 7.

Il y a une pause. M. Berthiaume en profite pour souligner l'approche des Fêtes en remettant des gâteries aux participants.

8 BILAN 2004 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

Comme promis à la dernière réunion, M. Dussault présente le bilan 2004 récemment déposé par Recyc-Québec, faisant état de la situation québécoise sur la gestion des matières résiduelles. Il indique que le Vérificateur général s'interrogeait récemment sur l'efficacité de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Recyc-Québec s'est engagé à déposer plus rapidement les rapports 2005 et 2006 qui feront état de l'avancement des mesures prises dernièrement par les municipalités comme à la suite de l'adoption des PGMR dans les MRC. La présentation *PowerPoint* utilisée figure à l'Annexe 8.

M. Dussault rappelle aux participants que le bilan peut être envoyé par courriel sur demande. Il est aussi disponible sur le site de Recyc-Québec.

Questions et commentaires :

<i>Quelles mesures sont utilisées pour établir les taux de récupération?</i>	Le poids des matières en termes de tonnes et de kilogrammes.
<i>Les résidus industriels sont-ils comptabilisés?</i>	Le bilan de 11 millions de tonnes de matières résiduelles comprend les matières résiduelles résidentielles et municipales, de même que les

	industries, commerces et institutions (ICI).
<i>La récupération résidentielle semble stagnante.</i>	3 % seulement d'augmentation de 2002 à 2004. Il faut comprendre que plusieurs moyens ont été mis en place en 2005 et en 2006. Un effort additionnel doit être fait pour la récupération des matières organiques.
<i>Si une municipalité a un taux de récupération plus élevé, doit-elle baisser son objectif?</i>	Non. Au contraire, toutes les municipalités ou MRC sont invitées à dépasser les objectifs.
<i>Un participant informe ses collègues que plusieurs villes canadiennes et états-uniennes sont très avancées. Il cite l'exemple de Portland en Oregon qui s'est dotée d'une stratégie de développement durable.</i>	

9 PRIORITÉS 2007

À l'invitation de l'animateur, les participants réitèrent l'ordre de priorité des dossiers proposé à la dernière rencontre.

10 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Après discussion, les participants conviennent de convoquer la prochaine rencontre pour le 15 mars prochain. Cette réunion devrait être précédée par une visite des installations de Gaz Métro. Un participant propose de communiquer avec les personnes qui ne se présentent pas régulièrement aux réunions.

Au nom de Waste Management, M. Dussault remercie les participants et souhaite à tous de joyeuses Fêtes. Le président du Comité de vigilance, M. Berthiaume, remercie aussi les membres du Comité. Il en profite pour les remercier de leur appui sur la question des goélands et compte informer les gestionnaires des sites d'enfouissements québécois des développements dans la question des goélands.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion se termine à 21 h 30.

Stella Anastasakis
Rapporteure

PRÉSENCES À LA RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2006

Comité de vigilance

M. Yvon Berthiaume

M. Roger Landry

M. Robert Vedrine

Mme Geneviève Simard

Mme Dominique Verger

M. André Boucher

Mme Louise Lalonde, conseillère municipale Saint-Hyppolite

M. Jean-Pierre Deschenes, représentant des citoyens de Saint-Hyppolite

Mme Louise Melançon

Mme Danielle Simard

Invités

M. Pierre-André Blais, directeur de la transmission et compression de gaz, Gaz Métro

M. Serge Pozzo di Borgo, groupe de la transmission et compression de gaz, Gaz Métro

Pour Waste Management

M. Martin Dussault

M. Daniel Brien

M. Ghislain Lacombe, ingénieur

Pour *Transfert Environnement*

M. André Delisle, *Transfert Environnement*, animateur

Mme Stella Anastasakis, *Transfert Environnement*, rapporteure

Annexe 2 :
Ordre du jour

Comité de vigilance

Lieu d'enfouissement de Waste Management à Sainte-Sophie

Jeudi 14 décembre 2006

19h

Ordre du jour (proposition)

19 h	Mot de bienvenue
19 h 05	Accueil et présentation des nouveaux membres
19 h 10	Approbation du compte rendu (réunion du 12 octobre 2006)
19 h 15	Rapports d'activités <ul style="list-style-type: none">• Registre des plaintes• État d'avancement des travaux du système de traitement des eaux• Suivi des actions de Gaz Métro sur les odeurs• Démarches auprès du MDDEP pour le suivi de la qualité de l'air
19 h 45	Retour sur la rencontre avec le Service Canadien de la Faune (10 nov.)
20 h	Pause
20 h 10	Présentation du Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles
20 h 40	Dossiers prioritaires pour 2007
20 h 50	Prochaine réunion
21 h	Fin de la rencontre

Annexe 3 :

**Compte rendu de la
rencontre du 14 octobre**

Annexe 4 :

**Lettre de M. Berthiaume à
M. Marcotte du MDDEP sur la
réglementation relative aux odeurs**

Annexe 5 :
Registre des plaintes

Annexe 6 :

**Lettre de M. Berthiaume à
M. Marcotte du MDDEP sur la
réglementation relative aux odeurs**

Annexe 7 :

**Rencontre avec le Service canadien
de la Faune sur la problématique
des goélands**

Annexe 8 :

**Bilan québécois de la gestion des
matières résiduelles – 2004**